

développement économiques) en ce qui a trait au taux de croissance que nous affichons depuis 1961.

Nous occupons également le deuxième rang des pays du G-7 pour ce qui est du taux de croissance de l'investissement au cours des 30 dernières années. Nous affichons aussi, pour la même période, le taux de création d'emplois le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, notre taux moyen de croissance de 2,5 p. 100 représentant le double de celui de l'OCDE. En outre, d'après les Nations Unies, le Canada vient au deuxième rang à l'échelle mondiale pour la qualité de vie de ses habitants. Au cours de la présente décennie, quelque 10 millions de personnes se renseigneront sur la possibilité d'émigrer chez nous. Si nous sommes rendus aussi loin, c'est parce que nous avons profité pleinement de nos ressources naturelles abondantes, de notre stabilité politique et de notre niveau de scolarité élevé.

Notre réussite passée n'est cependant pas garante de notre prospérité future. Dans un monde incertain, la stabilité n'est pas une chose assurée. Comme le laisse entendre M. Porter, nous ne pouvons plus compter autant sur nos ressources naturelles lorsque le reste du monde attend sa prospérité des industries axées sur les connaissances.

En Europe, après 1992, les biens, les services et les capitaux circuleront plus librement entre les douze pays membres de la Communauté qu'ils ne le font actuellement entre les douze provinces et territoires de notre pays.

La Commission européenne a estimé que la création du marché intérieur prévu en Europe pour 1992 haussera d'au moins 6,5 p. 100 le revenu moyen des Européens. L'union monétaire européenne devrait elle aussi accroître les revenus d'un autre 5 à 10 p. 100. S'il s'agissait de n'établir que maintenant une union économique et monétaire au Canada, nous pourrions supposer, d'après les estimations de la Communauté européenne, que cette union se traduirait par une augmentation de 11,5 à 16,5 p. 100 du niveau de vie du Canadien moyen, soit entre 11 000 et 16 000 \$ pour une famille de quatre personnes.

Voilà qui constitue une excellente raison pour améliorer plutôt que détruire notre union fructueuse.

Les Pères de la Confédération ont stipulé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que « tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces ».

La libre circulation des biens dans notre pays n'en demeure pas moins entravée par des centaines d'obstacles. Le coût à court terme de ces obstacles peut être évalué en dollars, tandis que